

réduite en cendres, qui avait englouti dans ses décombres meubles, argent, contrats, enfin tout ce que nous possédions.

« Le sieur Guillin de Pougelon, mon beau frère, est le tuteur de mes enfans, et ce vieillard recommandable par trente sept ans d'utiles travaux, est dans les fers depuis neuf mois entiers : au nom de la nation, au nom de la justice, je vous demande, Messieurs, sa mise en liberté (1). »

La demande formée par Madame Guillin fut appuyée vivement par plusieurs membres de l'Assemblée, notamment par MM. Delandine, Regnault, Dubois-Desgais, Malouet, Camus et Lavigne. Le député Rewbell demanda seul l'ordre du jour.

La lecture du mémoire de madame veuve Guillin, et son impression dans les journaux de la capitale, ayant produit une sensation assez fâcheuse, les municipalités et les gardes nationales de Poleymieux, de Quincieux et de Chasselay députèrent, à Paris, plusieurs particuliers dont les noms sont restés inconnus, avec la mission de réclamer contre certains passages du mémoire regardé comme inexacts ou exagérés. Cette députation fut admise à la barre de l'Assemblée nationale, dans la séance du 10 septembre 1791.

« Pardonnez, Messieurs, dit l'orateur de la députation, si

(1) Guillin de Pougelon fut rendu à la liberté par suite de l'amnistie décrétée le 15 septembre 1791, après que le roi eut accepté la Constitution.

En 1792, madame Guillin Dumontet quitta la France avec ses enfans, deux petites filles, Aimée-Adélaïde et Agathe-Henriette-Claudine-Prudence. Elle se retira en Russie, où ses malheurs et les grâces de sa personne lui firent épouser un seigneur russe, de la famille du fameux comte de Rostopchin. En 1813, elle fit un voyage à Lyon, vendit ce qui restait de la terre et du château de Poleymieux, et repartit presque aussitôt après pour la Russie. A cette époque, l'aînée de ses filles était mariée, à Paris, à M. Collard-Dutilleul, payeur principal du trésor ; il paraît que la cadette est restée célibataire.